



COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

SIG baisse ses tarifs d'électricité 2020

Genève, le 17 avril 2020

SIG, en tant qu'entreprise responsable, tient à participer à l'effort commun et solidaire dans le canton de Genève face aux difficultés économiques engendrées par la crise sanitaire mondiale du Covid-19. Après avoir mis en place des mesures visant à soulager financièrement certain-e-s de ses client-e-s professionnel-le-s et fournisseurs en difficulté, et diminué ses tarifs du gaz de 11% en moyenne, SIG annonce une baisse des tarifs d'électricité 2020 de 20% en moyenne pendant 4 mois. Cette mesure exceptionnelle entrera en vigueur le 1^{er} mai 2020.

Cette modification tarifaire inédite et mise en place rapidement en cours d'année est rendue possible principalement grâce à des coûts d'approvisionnement plus bas que prévus durant ces dernières années. La réduction tarifaire de 20% en moyenne est appliquée de mai à août 2020. L'impact sur la facture annuelle d'électricité représente une baisse d'environ 65 francs pour un ménage consommant 4'500 kWh par an, 450 francs pour un artisan et/ou un indépendant consommant 30'000 kWh par an.

« En tant qu'entreprise responsable, nous devons nous engager à aider les particuliers et les entreprises à traverser cette période difficile, » affirme Christian Brunier, Directeur général de SIG. « Nous poursuivons également nos engagements écologiques et en faveur du développement durable ; nous continuons ainsi à fournir de l'électricité 100% renouvelable, d'origine genevoise et suisse. »

Les tarifs d'électricité reposent sur trois composantes : l'énergie, l'utilisation du réseau (l'acheminement) et les Prestations dues aux Collectivité Publiques (PCP) que sont les taxes cantonales et fédérales. SIG baisse ses tarifs sur toutes les composantes, sauf sur le supplément fédéral et la TVA, fixés par la Confédération.

Dans le détail, SIG diminue de 20% en moyenne ses tarifs d'énergie pour l'ensemble des clients aux tarifs régulés. L'utilisation du réseau pour tous les profils basse tension est réduit de 20%. Le prélèvement pour les PCP est temporairement suspendu pendant cette période. SIG continue toutefois de verser la redevance d'utilisation du domaine public à l'Etat, à la Ville de Genève et aux communes, sur une base légèrement réduite.

Les clients en offre de marché bénéficient également d'une partie de cette baisse de tarifs temporaire sur les composantes les concernant. Par exemple, une PME consommant 150'000 kWh par an verra sa facture diminuer de 1'350 francs.

« Je salue les initiatives prises par SIG qui fait preuve de souplesse et de flexibilité pour apporter des solutions dans cette crise inédite » souligne Antonio Hodgers, Président du Conseil d'Etat. « Chacun peut, à sa mesure faire preuve de solidarité pour soulager les citoyen-ne-s dans ce contexte si particulier »

La loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, la LApEI, prévoit que les tarifs d'électricité doivent être valables « au moins un an ». Cependant, compte-tenu de l'impact économique de la crise sanitaire du Covid-19, l'autorité fédérale

indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité, l'EiCom, a donné exceptionnellement son feu vert aux fournisseurs et distributeurs d'électricité pour une baisse tarifaire en cours d'année.

Dans le respect des clarifications apportées par l'EiCom, SIG a prévu une telle réduction pour une durée de 4 mois.

Baisse du tarif du gaz et autres mesures d'aide d'urgence

SIG a déjà annoncé le 31 mars 2020 une baisse de ses tarifs du gaz naturel de 11% qui entrera également en vigueur à partir du 1^{er} mai 2020. Cette décision allègera la facture de 39'000 clients, entreprises ou particuliers qui utilisent le gaz pour se chauffer, pour la cuisson ou l'eau chaude sanitaire.

La facture de gaz diminuera en moyenne de 125 francs pour un appartement de 80m2 et de 12'500 francs pour les artisans ou les entreprises consommant 1 GWh par an.

En plus des baisses des tarifs d'électricité et du gaz, SIG a pris une série de mesures pour soulager financièrement ses client-e-s professionnel-le-s. L'entreprise a accordé un allongement de paiement de 60 jours, en plus des 30 jours ordinaires, pour les factures des mois de mars et avril 2020. Cela concerne 16'500 client-e-s artisans, indépendants, commerçants et PME implanté-e-s à Genève. Enfin, SIG a accéléré le paiement des factures à ses fournisseurs qui en ont fait la demande.

SIG, consciente du fort impact économique de la crise sanitaire provoquée par le Covid-19, s'engage pour aider et soutenir ses client-e-s et fournisseurs. C'est en restant toutes et tous solidaires que nous pourrons sortir de cette crise dans les meilleures conditions possibles.

CONTACTS MÉDIAS

Isabelle Dupont Zamperini, Directrice Relations publiques

isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

M 079 759 12 08